

Une minute de silence pour les victimes du conflit israëlo-palestinien entraîne 4 mois de suspension pour une enseignante en lycée.

A la suite de la rupture du cessez-le-feu le 18 mars dans la bande de Gaza, plus de 400 victimes supplémentaires étaient à déplorer en seulement une journée. Cet événement terrible a poussé une collègue à accepter, à la demande d'élèves, de réaliser une minute de silence en mémoire de toutes les victimes de ce conflit. Cette minute de silence s'est tenue juste après la sonnerie de fin de cours afin de permettre à celles et ceux qui ne voulaient pas s'y associer de partir.

Mis au courant, le rectorat a décidé la suspension immédiate de la collègue par une mesure conservatoire pouvant aller jusqu'à 4 mois (à ce jour, aucune sanction n'est tombée, la collègue est toujours dans l'incertitude). Lui sont reprochés un manquement à la neutralité politique et une stigmatisation des élèves qui n'ont pas souhaité participer. Cette mesure est disproportionnée et choquante au vu des faits. Elle s'accompagne d'une interdiction immédiate d'accès au lycée et au casier, et d'une suppression des comptes professionnels Pronote et Eclat de la collègue, qui est ainsi isolée et empêchée de communiquer avec ses élèves et leurs parents ainsi que toute la communauté éducative. A cela s'ajoute un climat de méfiance. En effet, la direction a communiqué à l'ensemble du personnel qu'une collègue était suspendue pour quatre mois sans indiquer le motif laissant collègues, élèves et parents imaginer le pire.

L'existence des victimes de ce conflit et leur nombre sont une réalité et ne relève pas d'une opinion politique. Le conflit, dénoncé par de nombreuses instances comme l'Université de Bourgogne, est d'ailleurs qualifié de génocide par l'ONU, Amnesty international ou encore Human Right Watch. Le bord politique des victimes du 11 septembre 2001 n'a pas pesé dans la balance lorsqu'il s'est agi de faire une minute de silence pour elles. Le ministère de l'éducation nationale le 13 février 2025 (cf JO du sénat) mentionne que « les enseignants ont toutefois la liberté pédagogique d'aborder le sort des victimes du conflit [israëlo-palestinien] pour leur rendre hommage afin d'entretenir leur mémoire mais aussi pour réaffirmer l'attachement aux valeurs de la république, aux valeurs démocratiques et à la paix. [...] Il est en effet essentiel de pouvoir répondre aux questionnements des élèves liés à une actualité violente et traumatisante avec un souci toujours affirmé de lutte contre la désinformation, de refus absolu de la violence et de respect des droits de l'Homme. ».

En outre, cette minute de silence s'inscrivait pleinement dans la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme organisée par l'académie de Dijon du 21 au 28 mars.

Nous sommes ouvert.e.s à la discussion sur ce sujet et nous pensons qu'il est important de pouvoir échanger mais nous considérons qu'une telle suspension, accompagnée d'une tentative d'effacement de la collègue est inadmissible.

Nous demandons donc sa réintégration immédiate ainsi qu'un communiqué clair du rectorat sur les raisons de cette suspension.

Des personnels soutiens du Lycée de Sens

La CIJ a qualifié Israël d'État d'occupation et d'apartheid.



La CPI a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre des dirigeants israéliens.

Le rapport de l'ONU intitulé « Anatomie d'un génocide » conclut qu'il existe des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant que des actes de génocide ont été commis a été atteint et Israël a été ajouté à la liste de la honte.



Oxfam dénonce l'utilisation par Israël de l'eau comme arme de guerre

"Le monde assiste sur ses écrans à un génocide en direct" à Gaza.



Human Rights Watch a conclu qu'Israël commettait le crime d'extermination et des actes de génocide à Gaza

Un rapport de MSF dénonce la campagne de destruction totale menée par Israël. 70 % des patients brûlés nécessitant une intervention chirurgicale étaient des enfants, la plupart âgés de moins de cinq ans.



L'Institut Lemkin condamne Israël, l'Europe, le Canada et les États-Unis pour avoir perpétré un génocide à Gaza.

Gaza subi un véritable "scolasticide" de la part des forces armées de l'État Israélien depuis plus d'un an



300 universitaires signent une lettre "L'Allemagne doit mettre un terme à sa complicité dans le génocide de Gaza".